

**MONTHOIRON - COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 13 FEVRIER 2014**

**I/ Aliénation chemins ruraux : procédure d'enquête publique**

Les chemins ruraux dit de « La Molaise » et « des Verriers à La Rifauderie » situé à Asnières ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dit de « La Molaise » et « des Verriers à La Rifauderie », en application du décret n°76-921 précité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**II/ Convention d'entretien des espaces verts – SVJ**

La commune de Monthoiron a confié à l'entreprise SVJ, l'entretien des espaces verts sur son territoire.

Ainsi, la société propose de renouveler ce contrat d'entretien pour une année, soit du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015 pour un coût annuel de 5 082.00 €HT avec une option d'entretien des massifs pour 600 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat d'entretien avec l'entreprise SVJ d'une année pour un coût de 5 082.00 €HT,
- de ne pas retenir l'option pour l'entretien des massifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**III/ Inscriptions budgétaires – BP 2014**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2014.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget 2014 les factures suivantes :
  - \* Cession du droit d'utilisation logiciel informatique SEGILOG, compte 205 - opération 88, d'un montant de 2 332.20 €TTC

**IV/ Avenant à la convention relative au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de contrôle des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) signée entre le Centre de Gestion et la commune ayant expiré au 31 décembre 2013, le conseil d'administration du CDG propose un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux tarifs de traitement des dossiers individuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention avec le CDG 86 relative au contrôle des dossiers CNRACL,
- d'accepter que cette convention soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**V/ Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le précédent Contrat Enfance Jeunesse a expiré au 31 décembre 2013. Il avait été signé par la CAF et la MSA de la Vienne d'une part et par 7 communes : Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon sur Vienne, Monthoiron, Senillé et Vouneuil sur Vienne. Il concernait le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), les Ateliers Enfants Parents et les Centres de Loisirs Maternels.

Par avenants successifs, les ex « contrats temps libres » des communes d'Archigny, Bonneuil Matours, Cenon, Senillé et Vouneuil sur Vienne, ont été intégrés au Contrat Enfance Jeunesse du territoire des 7 Communes susnommées.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce Contrat Enfance Jeunesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 4 années 2014-2015-2016-2017. Il s'établirait entre les 7 mêmes communes, la CAF et la MSA.

Après une phase d'évaluation et d'élaboration du nouveau projet par le Comité de pilotage intercommunal, il a été convenu d'une part de poursuivre les activités existantes, et d'autre part de développer ou créer certaines activités nouvelles :

#### **A. Module intercommunal**

##### **Projet A. 1 : R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles)**

Géré par l'Association le P'tit Prince. Il concerne les 7 communes : Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon sur Vienne, Monthoiron, Senillé et Vouneuil sur Vienne.

**Reconduction de l'activité existante** sur la base d'un professionnel à temps plein.

##### **Projet A. 2 : L. A. E. P. (Lieux d'Accueil Enfants Parents)**

Géré par l'Association le P'tit Prince. Il concerne les 7 communes : Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon sur Vienne, Monthoiron, Senillé et Vouneuil sur Vienne.

**Reconduction de l'activité existante** sur la base de 21 ateliers (3 par commune).

##### **Projet A. 3 : A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 3 – 6 ans**

Géré par l'Association le P'tit Prince. Il concerne les communes d'Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil-Matours, Monthoiron et Vouneuil sur Vienne.

**Modification de l'activité existante** les mercredis après-midi uniquement (avec repas), plus les petites et grandes vacances.

##### **Projet A. 4 : A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 6 – 11 ans**

Géré par la Ligue/FOL de la Vienne (Village de Vacances). Il concerne les communes d'Archigny, Availles en Châtellerault, Bonneuil-Matours, Monthoiron et Vouneuil-sur-Vienne.

**Modification de l'activité existante** les mercredis après-midi uniquement (avec repas), plus les petites et grandes vacances.

##### **Projet A. 5 : Fonction de coordination**

Maintien de la fonction existante équivalent à 0.6 + 0.1 Emploi Temps Plein d'un professionnel, salarié de la Commune de Vouneuil sur Vienne qui assure le rôle de commune pilote pour réaliser l'interface avec la CAF et la MSA.

#### **B. Modules communaux**

##### **Projet B. 1 : Vouneuil**

A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 11 – 17 ans (ados) organisé par le Foyer d'Education et de Loisirs.

**Reconduction de l'activité existante**

##### **Projet B. 2 : Bonneuil-Matours**

A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 11 – 17 ans (ados) organisé par l'Association Anim'Matours.

**Reconduction de l'activité existante**

##### **Projet B. 3 : Cenon-sur-Vienne**

A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 3-6 ans / 6-11 ans / 11 – 17 ans géré par le CCAS de Cenon-sur-Vienne.

**Modification de l'activité existante** les mercredis après-midi uniquement (avec repas), plus les petites et grandes vacances

**Reconduction de l'activité existante** pour les 11-17ans.

Fonction de coordination maintenue pour 0.6 Emploi Temps Plein.

##### **Projet B. 4 : Senillé**

A. L. S. H. (Accueil de Loisirs) des 3-6 ans / 6-11 ans / 11 – 17 ans géré par l'Association la Récré.

**Modification de l'activité existante** les mercredis après-midi uniquement (avec repas), plus les petites et grandes vacances.

**Plus d'activité pour les 11-17.** Passage en gestion libre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.

#### **VI/ Protection sociale complémentaire / volet prévoyance : modification du tarif**

Par délibération n°2013-31 du 14 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2014 à 4 € net.

Monsieur Le Maire explique que pour des raisons de simplifications administratives et notamment pour la réalisation des bulletins de paie, il convient de fixer un tarif brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :                   montant en euros : 5 € brut

#### **VII/ Sorégies : modification éclairage public**

Lors du dernier conseil municipal, des simulations financières ont été présentées aux élus pour diminuer le coût de l'éclairage public. La solution n°1 semble la plus appropriée avec une extinction de l'éclairage à 22h30 et un allumage à 6h30. La commune pourrait ainsi économiser 311 €HT par an.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sorégies n'a pas la possibilité de proposer aux collectivités des tarifs été et hiver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'adopter la solution avec une extinction à 22h30 et un allumage à 6h30
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification
- de prévoir les crédits nécessaires au BP2014

### **VIII/ Ecole : demande d'aménagement du préau en salle de motricité**

Depuis janvier 2014, l'école de Monthoiron accueille 30 élèves sur 3 niveaux dans une seule classe. L'inspection académique a donc décidé de modifier le fonctionnement de l'école en affectant un maître en plus, les lundis et jeudis. Les locaux ont du être réaménagés. Le dortoir et la garderie deviennent une salle de classe à certains moments de la journée. La salle de garderie fait ainsi office de garderie, salle de motricité, classe, récréation par mauvais temps.

Mme LORMEAU a ainsi soulevé l'idée d'aménager le préau en salle de motricité, les structures sportives pourraient ainsi rester en place.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas envisager de travaux pour le moment. Il sera ainsi proposé aux enseignants, dans un premier temps, l'utilisation de la salle des fêtes pour la pratique de la motricité. Une rencontre sur place avec les personnes concernées permettra de déterminer les modalités d'organisation et de stockage du matériel.

### **IX/ Vie des Commissions**

- AGENDA :

- Commission des Impôts : jeudi 6 mars 2014 à 10h30
- Commission des Finances : samedi 8 mars 2014 à 9h00
- Réunion CCAS pour vote du budget : jeudi 13 mars 2014 à 18h00
- Conseil Municipal pour vote du budget : jeudi 13 mars 2014 à 19h00
- Elections municipales : dimanche 23 et 30 mars 2014
- Spectacle des Nuits Romanes : jeudi 10 juillet 2014

### **X/ Informations et questions diverses**

- Acquisition illuminations de Noël – **à valider lors du vote du budget 2014**
- Acquisition de dalles amortissantes pour les jeux de l'école – **à valider lors du vote du budget 2014**
- Achat enveloppes avec logo : **devis à revoir avec l'Imprimerie Châtelleraudaise**